



Méthode de travail de l'Assemblée de la Santé

Rapport du Directeur général

La résolution WHA50.32 priait le Directeur général de veiller notamment à la diffusion simultanée et en temps utile des documents relatifs aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif dans les six langues officielles, de diffuser les informations techniques essentielles de l'Organisation dans autant de langues officielles qu'il est nécessaire pour répondre aux besoins et aux priorités des Régions et des pays et de faire en sorte que les Etats Membres aient le plus large accès possible à ces informations. Le présent document rend compte de la mise en oeuvre de cette résolution. L'Assemblée est invitée à prendre note du rapport et à faire part de ses observations si elle le souhaite.

1. En adoptant la résolution WHA50.32, l'Assemblée de la Santé a réaffirmé le principe de l'égalité entre les langues officielles et les langues de travail de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé. Il était entendu que l'Organisation devrait mettre en oeuvre la résolution dans la limite des ressources disponibles.
2. La préparation de la documentation pour la cent unième session du Conseil exécutif et pour la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a été la première occasion d'appliquer cette résolution. Dans la pratique, il a fallu fixer une limite au volume total de la documentation préparée pour le Conseil exécutif et l'Assemblée de la Santé. Les unités ont donc été priées de réduire le nombre et la longueur des documents. En outre, dans le but de faire le meilleur usage des ressources disponibles, des efforts particuliers ont été faits afin de répartir le mieux possible la charge de travail au cours de la période précédant la session.

3. Le Directeur général a le plaisir de faire savoir que, dans la plupart des cas, les différents services impliqués dans la préparation de la documentation pour les organes directeurs ont pu produire les documents requis afin qu'ils soient diffusés simultanément et en temps opportun dans les six langues officielles. Les documents destinés aux prochaines sessions des organes directeurs sont disponibles sur Internet dans toutes les langues.¹

4. En réponse aux préoccupations de l'Assemblée de la Santé concernant l'égalité d'accès à l'information et à la documentation de l'Organisation dans les diverses langues, une importante étude de gestion du processus de traduction a été entreprise au Siège durant le dernier trimestre de l'année 1997 par un bureau de consultants renommé. Une fois mises en oeuvre les recommandations de cette étude, la rapidité, la qualité et le rapport coût/efficacité des services de traduction devraient se voir sensiblement améliorés.

5. Le programme des publications de l'OMS diffuse des informations techniques essentielles aux Etats Membres dans toutes les langues officielles. Le Siège publie en anglais, en chinois, en espagnol, en français et en russe, tandis que le Bureau régional de la Méditerranée orientale est responsable du programme de publication arabe. En 1996-1997, la diminution des ressources disponibles pour le programme du Siège a entraîné une diminution du nombre de titres publiés dans les cinq langues par rapport à 1994-1995. Toutefois, on s'est efforcé de garder un nombre de titres qui soit dans les mêmes proportions relatives qu'au cours de la période biennale précédente.

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

6. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à faire part de ses observations si elle le désire.

= = =

¹ Accès par la page d'accueil de l'OMS, <http://www.who.ch>

Cliquer sur governing bodies, puis sur la langue désirée. Une liste des documents de la session à venir (ou en cours) apparaîtra; ceux qui sont soulignés sont disponibles en texte intégral.